

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 octobre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 12/10/2023

Délibération N° D-2023-1910-09

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, STAHL Denis, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame Gisèle BERBACH a donné pouvoir à Monsieur Gaston BURGER pour voter en son nom.

Madame Isabelle DIETRICH a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BOHR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude LASTHAUS pour voter en son nom.

Monsieur WEISS Henri a donné pouvoir à Madame Fabienne RAPINAT pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DOTT Sylvie

Objet : Organisation pratique de la collecte en apport volontaire des biodéchets

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de tri à la source des biodéchets, la communauté de communes a décidé d'organiser une collecte en apport volontaire des biodéchets. Après la mise en place de abris-bacs dans chaque village et une première phase de distribution de bioseaux et sacs kraft, la collecte a démarré le 1^{er} septembre dernier pour une période de test de 3 mois.

Les conditions de mise à disposition des équipements de pré-collecte (sacs kraft et bioseaux) au terme de la phase de mise en place n'étaient pas définies jusqu'à présent. André Jacob rappelle qu'il n'est pas prévu d'équiper systématiquement tous les foyers d'un bioseau et de sacs kraft. Un kit comprenant un bioseau et 100 sacs kraft a été distribué à tous les foyers des logements collectifs, mais les foyers des logements individuels, s'ils le souhaitent, doivent se procurer ce même kit en se rendant à la mairie.

Au terme de cette phase de mise en place, des questions se posent pour régler le sort des nouveaux arrivants ou encore celui des foyers qui souhaitent obtenir des nouveaux sachets compostables après avoir épuisé leur kit de départ.

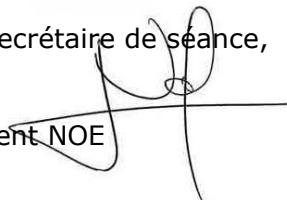
Partant du principe que pour la collecte des OMR les usagers du service achètent les sacs poubelles obligatoirement nécessaires et que la distribution lors de la phase initiale a pour but essentiel de pousser les foyers qui ne peuvent pas composter chez eux à utiliser les bornes à biodéchets, les membres de la commission des déchets ménagers qui a étudié ces questions proposent au Conseil communautaire d'appliquer une règle assez simple, à savoir que les kits bioseau-sacs kraft seront distribués gracieusement aux foyers qui en font la demande jusqu'à la fin de l'année 2024, à concurrence de un kit par foyer maximum. Au-delà de cette date, les équipements de pré-collecte ne seront plus distribués.

Après discussion et délibération, le Conseil communautaire **entérine** la proposition de la commission des déchets ménagers et **autorise** le Président à mettre en œuvre cette décision et **à signer** tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

